

REGLEMENT FINANCIER **Année Scolaire 2020 – 2021**

Le Collège Protestant Français (CPF) est un établissement scolaire géré par Présence Protestante Française au Liban (PPFL) et conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

Ses ressources proviennent principalement des droits de scolarité acquittés par les familles qui couvrent la totalité des dépenses de fonctionnement.

Son budget est arrêté par PPFL puis il est communiqué à l'AEFE.

La présentation libanaise du budget est signée par le Comité des Parents avant transmission aux autorités libanaises.

L'inscription d'un élève au CPF implique la pleine adhésion à ses valeurs, à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers. L'inscription n'est acquise que si les frais de scolarité sont payés dans toutes leurs composantes.

INSCRIPTION

Pour être recevables, les dossiers de demande d'inscription doivent être accompagnés d'une somme de 200 000 LL.

Après acceptation du dossier, l'inscription n'est acquise qu'après le paiement d'une contribution au fonds de développement (cf. tarif ci-après). Ce paiement est définitif et ne donne lieu à aucun remboursement. Cette contribution n'est exigible qu'à la première inscription de l'élève. En cas de départ puis de réinscription, elle ne doit pas être repayée.

La participation annuelle au fonds de développement est fixée à 405 000 LBP pour l'année 2020-2021 pour tous les élèves du CPF, payable avec la facturation du premier trimestre de l'année scolaire.

FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité annuels sont mentionnés ci-après. Ils sont arrêtés pour une année.

Toutefois, dans le cas de force majeure, de revalorisation du salaire minimum ou de modification statutaire des personnels du CPF, d'une manière générale, en raison de toute loi qui modifierait d'une manière importante les charges salariales ou les conditions économiques du pays, le CPF se réserve le droit d'émettre une 4^{ème} facture en cours d'année afin de financer ces mesures nouvelles.

Les frais de scolarité sont payés en trois fois ; début septembre, fin janvier/début février, et début avril. Les avis de paiement précisent les modalités et les dates de paiement.

Une réduction sur les seuls droits de scolarité est accordée aux familles nombreuses :

- 10 % sur le 3^{ème} enfant
- 20 % sur le 4^{ème} enfant et les suivants.

De manière générale et sauf cas contraire décidé par la Direction :

- les frais de scolarité sont dûs forfaitairement pour tout trimestre commencé,
- après plus de deux semaines d'absence constatée à la rentrée sans information préalable, l'élève est automatiquement radié des listes et les frais de scolarité ne seront pas remboursés.

AUTRES FRAIS

Outre les frais d'enseignement et ceux d'assurance, les familles peuvent avoir à s'acquitter d'autres frais (inscription aux examens ou à certaines universités, remboursements de manuels scolaires ou de livres en cas de perte, dégradations...).

Les règles financières relatives aux voyages pédagogiques avec nuitées et pour les activités périscolaires sont fixées au cas par cas.

Le service de transport scolaire et la restauration sont concédés à des prestataires de service extérieurs qui sont chargés de la facturation de leurs prestations.

Fait à Beyrouth, le 09 septembre 2020,

Le proviseur

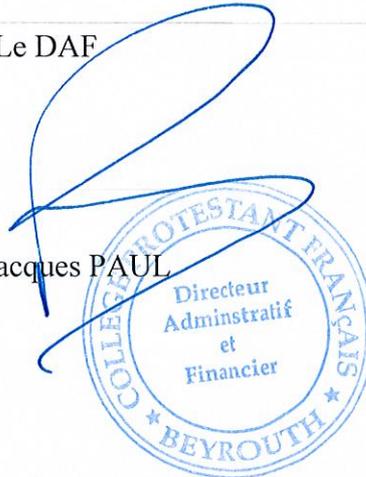
Le DAF

Olivier GAUTIER



Pièce jointe : Tarifs

Jacques PAUL



REGLEMENT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 n'ont pas subi d'augmentation et sont donc strictement identiques à ceux de l'année 2019-2020.

Tarifs Année scolaire 2020/2021				
	Sept - Décembre	Janvier - Mars	Avril - Juin	
Primaires (PS à CM2)	3 505 000	2 980 000	2 924 000	9 409 000
Complémentaires (6ème à 3ème)	3 579 000	3 040 000	2 993 000	9 612 000
Secondaires (2nde à Terminale)	3 677 000	3 130 000	3 079 000	9 886 000
3ème enfant : escompte 10%	0,10	0,10	0,10	
Primaires (PS à CM2)	3 154 000	2 682 000	2 632 000	8 468 000
Complémentaires (6ème à 3ème)	3 221 000	2 736 000	2 695 000	8 652 000
Secondaires (2nde à Terminale)	3 309 000	2 817 000	2 772 000	8 898 000
4ème enfant : escompte 20%	0,20	0,20	0,20	
Primaires (PS à CM2)	2 804 000	2 384 000	2 338 000	7 526 000
Complémentaires (6ème à 3ème)	2 863 000	2 432 000	2 394 000	7 689 000
Secondaires (2nde à Terminale)	2 942 000	2 504 000	2 462 000	7 908 000
Frais d'enseignements	536 000	536 000	536 000	1 608 000
Assurance - Visite médicale	224 000			224 000
Participation au Fonds de développement	405 000			405 000
Autres frais à compter du 1er septembre 2020				
	Fonds de développem	Frais de dossier	Transport hors TVA	
PS à Troisième	6 000 000	200 000	2 Trajets	EN COURS
Seconde	3 450 000	200 000	1 Trajet	EN COURS
Première	2 250 000	200 000		
Terminale	1 170 000	200 000		

Le Proviseur

Olivier GAUTHER



Le DAF

Jacques PAUL

